

Notice sur la New Zealand Traveller Declaration

Les voyageurs arrivant à Aotearoa Nouvelle-Zélande par avion doivent remplir une **New Zealand Traveller Declaration (NZTD)**.

Notre maison est précieuse, un taonga. Aidez-nous à protéger nos tangata et notre whenua – notre peuple et notre terre.

Remplissez votre déclaration numérique sur **TravellerDeclaration.govt.nz** ou téléchargez l'application NZTD.

Informations nécessaires pour remplir votre déclaration

- Informations de votre passeport
- Informations concernant votre vol vers la Nouvelle-Zélande
- Coordonnées
- Voyages effectués récemment
- Informations sur ce que contiennent vos bagages
 - mpi.govt.nz/CanIBringIt
 - customs.govt.nz/PRI-traveller
- Statut d'immigration, y compris votre visa ou NZeTA (New Zealand Electronic Travel Authority) si vous êtes concerné-e*

Vous pouvez vous faire aider pour remplir votre déclaration. Ou vous pouvez remplir un formulaire de déclaration papier à votre arrivée.

Une New Zealand Traveller Declaration doit être remplie pour chaque passager, enfants compris.

Cette déclaration est gratuite et prend environ 10 minutes à remplir.

Quand envoyer votre déclaration numérique

Vous pouvez transmettre votre déclaration dans les 24 heures suivant le début de votre voyage en Nouvelle-Zélande. Vous pouvez la mettre à jour jusqu'à ce que vous atteigniez le contrôle des passeports en Nouvelle-Zélande.

Une fois que vous avez envoyé votre déclaration, vous recevrez un e-mail vous indiquant ce que vous devez savoir lorsque vous entrez en Nouvelle-Zélande, en fonction de ce que vous avez répondu.

Vous n'avez pas besoin de télécharger ni d'imprimer quoi que ce soit.

Certains aliments, équipements de plein air déjà utilisés et produits animaux et végétaux ne peuvent pas être importés en Nouvelle-Zélande. Ils peuvent être porteurs d'organismes nuisibles et de maladies.

Vous devrez éventuellement déclarer les médicaments, le tabac, l'alcool et l'argent liquide au-delà de 10 000 NZD ou leurs équivalents.

Modifier votre déclaration numérique

Une fois que vous aurez commencé votre déclaration, vous recevrez par courriel un numéro de référence que vous pourrez utiliser pour relire, compléter ou modifier votre déclaration.

Vous devrez envoyer de nouveau votre déclaration si vous y apportez des modifications.

Vous ne pouvez plus modifier votre déclaration numérique après avoir passé le contrôle des passeports en Nouvelle-Zélande.

Si vous avez oublié de déclarer quelque chose, vous devrez le signaler à un agent des frontières.

À votre arrivée en Nouvelle-Zélande

Si vous avez rempli une déclaration numérique, vous n'avez pas besoin de remplir un formulaire de déclaration papier.

Votre déclaration sera automatiquement vérifiée lorsque vous scannerez votre passeport à l'eGate ou par un agent des frontières à votre arrivée en Nouvelle-Zélande.

Vos bagages peuvent être passés aux rayons X et inspectés. Si vous ne déclarez pas un article soumis à restriction ou interdit, vous êtes passible d'une amende ou de poursuites.

Liste de contrôle pour voyager en Nouvelle-Zélande

- Vérifiez la validité de votre passeport
- Demandez un visa ou une NZeTA, si vous êtes concerné·e*
- Réservez votre vol
- Vérifiez ce que vous avez le droit d'apporter en Nouvelle-Zélande
- Envoyez votre NZTD dans les 24 heures suivant le début de votre voyage

* Visa ou NZeTA (New Zealand Electronic Travel Authority)

Pour entrer en Nouvelle-Zélande, vous devez être titulaire d'un visa en cours de validité ou être titulaire d'un passeport d'un pays exempté de visa.

Si vous venez d'un pays exempté de visa, vous aurez besoin d'une NZeTA avant de voyager (sauf si vous êtes titulaire d'un passeport australien). En savoir plus sur les pays exemptés de visa et la NZeTA :

immigration.govt.nz/new-zealand-visas

Notre mode de vie dépend de votre civisme.

Coordonnées du centre d'information

Si vous avez des questions sur la New Zealand Traveller Declaration, appelez notre centre d'information. Il est ouvert 24h/24 et 7j/7, y compris les jours fériés.

- **+64 4 931 5799** – pour les appels internationaux (veuillez noter que des frais peuvent s'appliquer auprès de votre fournisseur de téléphonie)
- **0800 359 269** – numéro gratuit en Nouvelle-Zélande
- **1800 359 269** – numéro gratuit en Australie

Ou vous pouvez nous envoyer un message en ligne via

TravellerDeclaration.govt.nz/contact

Nous nous efforçons de répondre dans les 12 heures.

v1-06-2023